

Un pas en avant

Une boîte à outils pour la participation accrue des personnes vivant avec le VIH/sida (GIPA)

*Conçue par et pour
les personnes vivant
avec le VIH/sida*

MODULE

7

..... EST-CE TOUT?

CANADIAN
AIDS
SOCIETY



SOCIÉTÉ
CANADIENNE
DU SIDA

Un pas en avant

Une boîte à outils pour la participation accrue des personnes vivant avec le VIH/sida (GIPA)

*Conçue par et pour
les personnes vivant
avec le VIH/sida*

MODULE

7

EST-CE TOUT?



Ensemble, vers un monde en meilleure santé^{MC}

ISBN : 0-921906-58-7

Société canadienne du sida
190 rue O'Connor, Bureau 800
Ottawa, ON K2P 2R3

Téléphone : 613-230-3580
Sans frais : 1-800-499-1986
Télécopieur : 613-563-4998

www.cdnaids.ca

(Imprimée au Canada)



TABLE DE MATIÈRES

QUELLES OPTIONS S'OFFRENT À MOI?	3
LA PEUR	3
Personnes handicapées et emploi	4
Groupes de soutien pour personnes handicapées	4
TRAVAIL RÉMUNÉRÉ	5
Curriculum vitae	6
Lettres de recommandation	6
Avantages sociaux	7
Aménagements	7
Si vous êtes congédié	8
Services d'emploi en ligne	8
Votre organisme de lutte contre le sida	9
BÉNÉVOLAT AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ.	9
COUP D'ŒIL RÉALISTE SUR LE TRAVAIL ET LE BÉNÉVOLAT.	10
PRINCIPE GIPA ET FORMATION	11
ALORS... QUE DÉSIREZ-VOUS FAIRE?	11
LEXIQUE	12
AUTO-ÉVALUATION	13



Dans le présent module, nous jetterons un coup d'œil à des possibilités de participation qui pourraient vous intéresser. Les personnes vivant avec le VIH/sida (PVIH/sida) sont avant tout des personnes, et, bien qu'il nous arrive de connaître des périodes de maladie, nous pouvons tout de même continuer à explorer de nouvelles expériences, à vivre notre vie et à réaliser nos rêves.

Il sera ici question des aménagements en milieu de travail, des régimes d'assurance-invalidité, des possibilités de formation et d'autres outils qui peuvent vous aider à entrer en action.

Il n'en tient qu'à vous. Vous n'êtes pas enchaîné au mouvement de lutte contre le sida et, à tout moment de votre vie, vous pouvez changer d'avis.

QUELLES OPTIONS S'OFFRENT À MOI?

Nous ne pouvons vous énumérer toutes les options qui s'offrent à vous. Vous seul pouvez les définir, mais lorsque vous pensez aux portes qui s'ouvrent devant vous, n'oubliez pas de garder l'esprit tout aussi ouvert.

LA PEUR

Les personnes qui bénéficient d'une pension, de prestations d'invalidité ou de prestations provinciales vivent une peur très réelle : celle de perdre cette source de revenus au moment d'envisager un retour au travail.

Et si je tombais malade au point de devoir cesser de travailler?
 Et si mon employeur me mettait à la porte après avoir découvert que je suis séropositif?
 Et si j'étais mis à pied après avoir été embauché?
 Et si le fait de travailler à temps partiel affectait mon assurance médicale?
 Et si...?

« Aussi étrange que cela puisse paraître, ma vie est inspirée de faits réels. »

– Ashleigh Brilliant

« Je suis assez artiste pour puiser librement dans mon imagination. L'imagination est plus importante que la connaissance. La connaissance est limitée. L'imagination cerne le monde de toutes parts. »

– Albert Einstein

Il faut savoir regarder nos peurs en face et examiner l'effet d'un emploi rémunéré sur notre revenu. Si vous envisagez un retour au travail, discutez-en avec votre travailleur social ou le responsable de votre assurance-invalidité ou de votre régime de pensions avant de prendre la décision qui vous convient le mieux.

Préparez-vous en rassemblant d'abord tous les éléments d'information.

Personnes handicapées et emploi

Chaque collectivité et chaque province présentent des caractéristiques propres en ce qui a trait à la façon dont elles favorisent l'entrée ou le retour des personnes handicapées sur le marché de l'emploi.

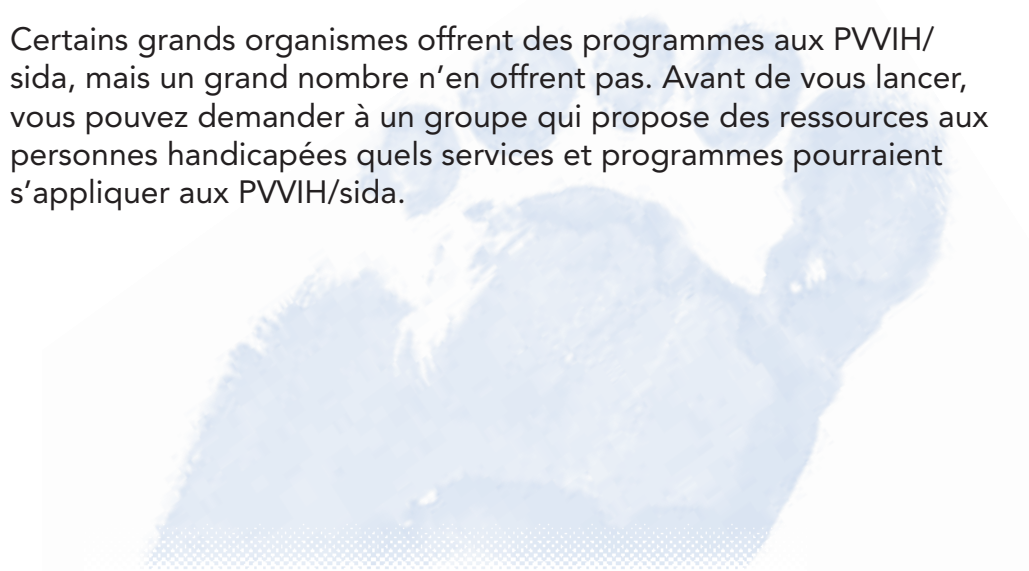
De nombreuses personnes handicapées ne se sentent pas capables de travailler à temps plein. Le travail à temps partiel ou encore le travail autonome peuvent être des solutions.

Dans certaines provinces, les personnes handicapées qui reçoivent des prestations peuvent gagner un certain revenu sans que leurs prestations soient réduites. La plupart des provinces offrent des programmes de réinsertion en emploi ciblant les personnes handicapées, tel que des occasions d'entraînement qui consolident des compétences, renforce l'estime et qui offrent des outils nécessaires à la planification de l'entrée sur le marché du travail et de tout ce que cela suppose.

Groupes de soutien pour personnes handicapées

Certains groupes communautaires interviennent précisément auprès des personnes handicapées afin de les aider à prendre des décisions éclairées au sujet des possibilités d'emploi et de formation qui s'offrent à elles ou pour trouver un poste de bénévole.

Certains grands organismes offrent des programmes aux PVVIH/sida, mais un grand nombre n'en offrent pas. Avant de vous lancer, vous pouvez demander à un groupe qui propose des ressources aux personnes handicapées quels services et programmes pourraient s'appliquer aux PVVIH/sida.



Vous pouvez également communiquer avec certains groupes en fonction d'un handicap donné, par exemple, si vous avez du mal à marcher. Informez-vous à savoir de quelle façon ils peuvent vous aider à surmonter les problèmes auxquels vous faites face.

Cherchez au sein de votre collectivité les ressources qui vous aideront à trouver une façon d'envisager le travail, qu'il s'agisse d'un emploi rémunéré ou de bénévolat.

TRAVAIL RÉMUNÉRÉ

Parfois cette réalité fait peur aux PVVIH/sida. Au début, on leur disait de quitter leur travail, de prendre des dispositions et de se préparer à mourir.

La situation a changé radicalement grâce à de meilleurs médicaments. Les PVVIH/sida réintègrent maintenant le marché du travail après des années d'absence. Ce seul fait pose un problème.

Comment expliquer une longue période de chômage dans leur curriculum vitæ?

Certaines personnes décident de jouer franc jeu et d'informer les employeurs potentiels de leur état sérologique ou de mentionner simplement des problèmes de santé. D'autres indiquent seulement qu'elles se sont retirées du marché du travail pendant un certain temps. Or, un employeur peut se demander pourquoi une jeune personne a pris une période de retraite et hésiter à embaucher quelqu'un qui présente des problèmes de santé.

Par ailleurs, vous devez prendre en considération le revenu dont vous aurez besoin pour vivre. Il se peut qu'un emploi au salaire minimum ne suffise pas à couvrir toutes vos dépenses mensuelles, et si vous touchez des prestations ou d'aide au revenu, vous pourriez en perdre une partie ou la totalité. Réfléchissez bien à ces questions, mais ne les laissez pas vous empêcher de faire ce que vous désirez faire.

Sur la page qui suit, vous trouverez un tableau dans lequel vous pouvez additionner vos frais mensuels et déterminer le montant qu'il vous faudra pour subvenir à vos besoins.

Poste budgétaire	Somme
Loyer/hypothèque	
Nourriture	
Services publics	
Articles personnels (vêtements, produits d'hygiène, etc.)	
Véhicule (essence, assurance, entretien)	
Autobus (tickets ou carte d'abonnement)	
Loisirs	
Assurance médicale	
Autres frais médicaux	
Vitamines et autres suppléments	
Autres frais	
Total	

Ce tableau vous donnera un aperçu général de vos dépenses. Le total représente le salaire que vous devrez gagner pour les assumer.

Curriculum vitae

Au moment de préparer votre curriculum vitae, vous devrez vous concentrer sur vos compétences plutôt que sur votre état sérologique. À moins que vous ne connaissiez des épisodes récurrents de maladie, vous êtes aussi apte à travailler que n'importe qui.

La rédaction d'un curriculum vitae est un art. Si vous connaissez quelqu'un qui pourrait vous aider, n'hésitez pas à le lui demander. La formulation d'un curriculum vitae sert à brosser un portrait de votre expérience et de vos capacités afin de vous mettre en valeur aux yeux d'un employeur.

Vous pouvez trouver des modèles de curriculum vitae dans certains programmes de traitement de texte et sur Internet.

Lettres de recommandation

Il est très utile, tant pour vous que pour un employeur potentiel, que vous ayez en main des lettres de recommandation et une liste à jour de trois personnes susceptibles de fournir des références. Même si vous convoitez un poste bénévole, vous pouvez demander une lettre de recommandation attestant des compétences et des aptitudes dont

vous faites preuve dans vos fonctions actuelles. Vous pouvez en faire la demande à votre supérieur immédiat ou à toute autre personne à qui il convient de faire cette demande.

Si vous souhaitez inscrire des noms sur votre curriculum vitae, communiquez d'abord avec les personnes concernées pour obtenir leur permission et leurs coordonnées. Certains précisent dans leur curriculum vitae que des références seront fournies sur demande. Toutefois, de nombreux employeurs préfèrent disposer sur-le-champ d'une liste de personnes avec qui communiquer. Le plus judicieux pourrait être de joindre vos références et vos lettres à votre curriculum vitae.

« Le travail est un mal nécessaire à éviter. »

– Mark Twain

Avantages sociaux

Seuls certains employeurs offrent des ensembles d'avantages sociaux à leurs employés. Toutefois, bon nombre des compagnies d'assurance avec lesquelles les employeurs font affaire refusent d'assurer les PVVIH/sida.

Les compagnies qui couvrent les PVVIH/sida exigent parfois une prime d'assurance plus élevée. Il est souhaitable que tous les employés d'un groupe qui intervient dans le domaine du sida disposent d'un régime de prestations. Dans le cas des autres employés, ce choix est déterminé par leur capacité de payer les primes d'assurance. Vous devrez faire des recherches sur les ensembles d'avantages sociaux et déterminer de quelle façon votre état de santé peut jouer sur leur accessibilité.

Aménagements

Tous les employeurs doivent se montrer raisonnables dans les mesures d'aménagement à mettre en place pour leurs employés. Ainsi, lorsqu'une personne a des besoins particuliers (p. ex., un employé aveugle peut avoir besoin d'un clavier en braille), l'employeur doit répondre à ces besoins afin de lui permettre de s'acquitter adéquatement et efficacement de ses fonctions.

Si vous avez des besoins physiques particuliers, par exemple, si vous ne pouvez travailler qu'un nombre limité d'heures par semaine, votre employeur se doit d'y répondre dans une mesure raisonnable. Toutefois, si, pour qu'une personne puisse fonctionner en milieu de travail, des moyens toujours de plus en plus complexes doivent être mis en place, la situation peut être jugée non raisonnable du point de vue de l'employeur.

Informez-vous au sujet des politiques d'aménagement en vigueur dans votre milieu de travail. Ces politiques s'appliquent aux employés rémunérés comme aux bénévoles.

Si vous êtes congédié

Les employés ont des droits. Pour mettre quelqu'un à la porte, un employeur doit en expliquer les raisons. Si vous êtes congédié et que les raisons invoquées ne semblent pas être les raisons réelles de votre congédiement, vous pouvez les contester.

Si vous estimez avoir été congédié parce que vous vivez avec le VIH/sida, vous pouvez invoquer le Code des droits de la personne. Si vous estimez avoir été congédié injustement, quelle qu'en soit la raison, vous pouvez contester cette décision auprès d'Assurance-emploi Canada et auprès de la Commission des droits de la personne et du bureau de l'ombudsman de votre province.

Après un congédiement, vous avez, comme tout travailleur, droit à des prestations d'assurance-emploi. Souvent, des emplois saisonniers présupposent une mise à pied au cours de l'année.

Envisagez toutes les options qui s'offrent à vous et assurez-vous de bien comprendre vos droits et responsabilités à titre d'employé, de même que ceux de votre employeur.

Services d'emploi en ligne

Vous pouvez également consulter les sites Web d'agences d'emploi et des moteurs de recherche d'emploi en ligne afin d'obtenir des conseils pratiques et des indices de recherche, ainsi qu'une liste des postes offerts dans votre région.

Voici quelques exemples de services d'emploi en ligne fréquemment utilisés : www.servicecanada.ca, Monster.ca, Eluta.ca et Workopolis.ca. Il en existe d'autres. Vous pouvez vous inscrire sur ces sites, y afficher votre curriculum vitae, chercher des postes offerts dans votre région et parfois même, faire parvenir votre curriculum vitae directement à un employeur potentiel par courriel.

Le Groupe de travail canadien sur le VIH et la réinsertion sociale (GTCVRS : www.hivandrehab.ca) se consacre à l'étude des problèmes

auxquels se heurtent les PVVIH/sida qui entrent sur le marché du travail pour la première fois, en font déjà partie ou le réintègrent. Il pourrait vous fournir des renseignements utiles qui éclaireraient vos décisions en matière d'emploi.

Votre organisme de lutte contre le sida

Vous pouvez également surveiller les offres d'emploi publiées par l'organisme de lutte contre le sida ou l'organisme de pairs de votre région. Bien que de nombreux organismes embauchent rarement en raison d'un budget serré, il se peut que vous trouviez quand même des possibilités de travail.

N'oubliez pas que même si un organisme appuie les PVVIH/sida, il embauchera la personne qui possède les compétences et les qualités recherchées pour le poste. Tout comme les autres candidats, vous devrez faire valoir vos compétences et vos aptitudes.

Continuez de chercher ce que vous voulez faire et de tenter votre chance.

Retournez au Module Six et passez en revue les activités que vous aimez pratiquer. Cela pourrait servir de point de départ à la recherche du type de travail qui entretiendra votre motivation et votre intérêt.

BÉNÉVOLAT AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

Les centres de bénévolat sont souvent présents dans de nombreuses villes et parfois dans certaines collectivités plus modestes. Un centre de bénévolat est un organisme de coordination qui offre à ses membres un service d'affichage d'offres d'emplois bénévoles. Certains affichent les postes sur leur site Web. D'autres les affichent dans leurs bureaux.

La collectivité est un milieu dynamique et changeant. Les bénévoles travaillent notamment auprès des enfants, des personnes âgées, des familles, des sans-abri et des organismes religieux, dans les hôpitaux et les bibliothèques ainsi que dans le milieu artistique.

Réfléchissez encore une fois à ce que vous aimez faire.

Explorez ces options auprès des organismes bénévoles de votre collectivité. Dans la plupart des cas, vous devrez poser votre candidature à titre de bénévole, vous présenter à une entrevue, passer par un

processus de sélection et suivre une formation avant de commencer véritablement à travailler. Certains emplois nécessitent une vérification des antécédents judiciaires. Si vous avez un casier judiciaire, nous vous recommandons d'en discuter avec votre supérieur. Selon la gravité de l'infraction, il se pourrait que vous n'ayez pas le droit de travailler auprès des populations à risque.

On recherche de plus en plus de bénévoles dotés de compétences particulières, comme la conception de sites Web, par exemple, aux fins de projets de courte durée. Si vous possédez des notions d'informatique et une adresse de courriel, certaines tâches bénévoles se prêtent très bien au travail à la maison. Il est toujours bon de rencontrer les gens pour qui vous travaillez. Rendez-vous aux bureaux de l'organisme et apprenez à connaître les gens qui y travaillent. Vous pourriez vous faire de nouveaux amis.

Il existe des sites Web offrant des occasions de bénévolat à l'échelle nationale qui vous permettent de prendre connaissance des emplois bénévoles offerts dans votre région. Ainsi, volweb.ca est un important site de bénévolat, tout comme charityvillage.ca.

COUP D'ŒIL RÉALISTE SUR LE TRAVAIL ET LE BÉNÉVOLAT AU SEIN D'UN ORGANISME DE LUTTE CONTRE LE SIDA

Bien qu'un organisme de lutte contre le sida puisse répondre à nos besoins, il reste que travailler pour lui est une tout autre histoire. Nous devons comprendre que notre rôle au sein de l'organisme va changer, et nous devons être à l'aise avec ce changement. Sinon, nous devons nous demander si nous voulons vraiment effectuer ce travail.

Un employé, quel que soit son cadre de travail, est responsable devant son supérieur de l'exécution des tâches définies dans sa description de poste. Les relations changent. Alors que vous aviez agi en tant que pair auprès de PVVIH/sida, il se peut que vous soyez maintenant un travailleur chargé de venir en aide à ces personnes. Les employés rémunérés, qui vous apportaient un soutien, sont maintenant vos collègues.

Cela n'est pas mauvais en soi, c'est simplement différent. Vous aurez peut-être besoin d'une période d'adaptation, le temps de vous habituer à des relations nouvelles et différentes et aux principes régissant votre travail.

Dans le même ordre d'idées, votre rôle à titre de bénévole sera différent de celui d'un utilisateur de services. Les bénévoles sont des employés, à ceci près qu'ils ne sont pas rémunérés. Ils doivent assumer des responsabilités et rendre des comptes relativement à leur travail et à leurs actes.

« La réalité, c'est ce qui continue d'exister lorsqu'on cesse d'y croire... »

– Philip K. Dick

Parallèlement, les bénévoles peuvent profiter de certains avantages dans le cadre d'événements spéciaux ou grâce à d'autres formes de reconnaissance, comme des réceptions à l'occasion des Fêtes, des rassemblements et des groupes de soutien aux bénévoles, etc.

Les bénévoles acquièrent des compétences. Les compétences que vous acquerrez grâce au bénévolat pourraient vous permettre de décrocher ultérieurement un poste rémunéré, soit au sein de votre organisme, soit ailleurs dans la collectivité.

Ces facteurs valent la peine d'y réfléchir.

PRINCIPE GIPA ET FORMATION AU SEIN DE VOTRE ORGANISME DE SERVICES LIÉS AU SIDA

Si l'on tient pour acquis que le principe GIPA doit déterminer la façon dont les groupes qui interviennent dans le domaine du sida font participer des PVVIH/sida, l'organisme a la responsabilité d'offrir à ces dernières une formation qui les aidera à acquérir les compétences et leur donnera les moyens de s'acquitter de leurs fonctions.

Il se peut que des considérations financières limitent les possibilités de formation, mais l'organisme doit tout de même s'engager à aider les PVVIH/sida à se perfectionner.

ALORS... QUE DÉSIREZ-VOUS FAIRE?

Voilà la seule et unique question que nous vous posons.

Tout au long des modules, nous vous avons présenté des renseignements afin de vous aider à vous évaluer vous-même et à évaluer votre organisme, votre conseil d'administration ainsi que la place que vous pourriez occuper.

Mais il ne s'agit là que d'une infime partie du potentiel que vous possédez.

Vous devez décider vers quoi vous souhaitez vous diriger. L'aventure vaut la peine d'être vécue et il VOUS appartient de franchir la première étape, de faire le premier pas.

Il faut commencer par mettre un pied devant l'autre.

LEXIQUE

État sérologique : si vous développez des anticorps pour un antigène spécifique. Dans ce document, votre état sérologique signifie si vous avez le VIH ou non. Si vous êtes séropositif, vous avez le virus, tandis que si vous êtes séronégatif, vous ne l'avez pas.

Notions d'informatique : capacité à se servir d'un ordinateur à un niveau de compétence.



AUTO-ÉVALUATION

Après avoir terminé le présent module, j'ai appris :

J'ai besoin de plus amples renseignements sur les sujets suivants :

Actuellement, mes points forts sont :

Actuellement, mes points faibles sont :

Mes prochaines étapes consisteront à :

Je peux le faire dans un délai de :

Encerclez le chiffre qui correspond à votre situation.

	J'en suis convaincu			Pas tout à fait	
J'ai consacré assez de temps au module.	1	2	3	4	5
J'utilise mon énergie judicieusement.	1	2	3	4	5
Je sais où trouver des renseignements.	1	2	3	4	5
Je peux trouver de l'aide.	1	2	3	4	5
Je sais comment utiliser ce que j'ai appris.	1	2	3	4	5